



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 novembre 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour une période initiale d'un an et m'a prié de lui faire rapport tous les quatre mois sur les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat. Par sa résolution 2057 (2012), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 juillet 2013 et m'a prié d'inclure dans mes rapports des informations actualisées sur la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, les délais prévus pour le déploiement de tous les éléments de la Mission, la mise sur pied d'une force, les objectifs repères de la Mission concernant l'exécution de son mandat, le soutien du système des Nations Unies aux tâches de consolidation de la paix et la coopération avec les partenaires régionaux et internationaux pour combattre la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le présent rapport fait le point, au 23 octobre 2012, de ces questions et des faits nouveaux intervenus au Soudan du Sud depuis mon rapport du 26 juin (S/2012/486).

II. Évolution de la situation politique

2. Le 9 juillet 2012, le Soudan du Sud a célébré le premier anniversaire de son indépendance sur le thème «Consolider la paix et l'unité, favoriser le développement». À cette occasion, le Président Salva Kiir a réaffirmé la détermination de son gouvernement de lutter contre la corruption et, dans le climat actuel d'austérité, de réduire la taille du Gouvernement. Il a également exprimé l'espoir d'une amélioration des liens avec le Soudan. La célébration a eu lieu dans un contexte mitigé : le pays est en prise avec une situation économique difficile, résultant de l'arrêt de la production pétrolière, et une situation sécuritaire incertaine le long de la frontière avec le Soudan, les efforts de stabilisation de l'État de Jonglei semblaient cependant progresser.

3. Ces difficultés n'ont cependant pas entièrement éclipsé les efforts déployés par le Gouvernement pour franchir les différentes étapes qu'il s'est fixées pour la transition et d'importants textes législatifs ont été adoptés. Le 6 juillet, le Président a promulgué la loi sur les élections nationales, la Commission électorale nationale a été établie par la suite et, la Commission nationale de révision constitutionnelle a commencé ses travaux en août. Le 10 juillet, comme l'exige la loi sur les partis politiques, le Président a entamé, dans le cadre du Forum des dirigeants de partis



politiques, des consultations avec tous les partis politiques pour l'établissement du Conseil des partis politiques qui sera chargé de l'enregistrement et de la réglementation des partis. Ceux-ci sont convenus de la composition du Conseil qui comportera neuf membres. Le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), qui est au pouvoir, a poursuivi l'examen de son règlement intérieur et de son organisation interne, et les autres partis ont entrepris leurs préparatifs pour satisfaire aux conditions d'enregistrement stipulées dans la loi sur les partis politiques.

4. La période couverte par le présent rapport s'est terminée sur une note positive, qui justifie un optimisme prudent, avec la signature à Addis-Abeba le 27 septembre, d'une série d'accords entre le Soudan du Sud et le Soudan portant notamment sur le pétrole, la sécurité des frontières, le commerce et les droits des ressortissants de chaque pays sur le territoire de l'autre. Malgré les avis partagés qui ont été exprimés sur les accords dans le débat qui se poursuit encore dans certains segments de la société sud-soudanaise, ces accords ont généralement été acceptés et, le 5 octobre, le Conseil des ministres du Soudan du Sud les a officiellement entérinés. Le 16 octobre, au cours de la session extraordinaire du Parlement qui s'est ouverte le 15 octobre, les membres de l'Assemblée législative nationale et du Conseil des États ont voté à une écrasante majorité en faveur de la ratification des accords d'Addis-Abeba du 27 septembre. Le Parlement a également abrogé sa décision d'arrêter la production de pétrole.

Mise en place des institutions nationales

5. L'Office national de statistiques a entamé, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les préparatifs du premier recensement national de la population et du logement du Soudan du Sud, prévu pour février 2014. On estime qu'il coûtera quelque 101,7 millions de dollars.

6. L'Assemblée législative nationale a adopté 11 textes législatifs essentiels au cours de la période considérée, à savoir la loi de finance, la loi portant modification de la loi fiscale, la loi sur les réfugiés, la loi sur la Convention de Genève, la loi sur l'Institut de formation juridique, la loi sur les communications nationales, la loi sur la lutte contre le blanchiment de fonds et sur le financement du contre-terrorisme, la loi bancaire, la loi sur les opérations de change, la loi sur la Commission « Paix et réconciliation » et la loi générale sur l'enseignement. En outre, le Groupe de réflexion des femmes parlementaires de l'Assemblée législative nationale a adopté ses statuts le 27 juillet.

7. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional et l'Équatoria occidental, il y a eu au cours de la période considérée un regain de tension entre l'exécutif et le législatif, le premier cherchant à faire obstruction aux fonctions de contrôle du second en destituant, contrairement à la Constitution, les présidents des assemblées de ces États. Le Conseil des États est intervenu dans un cas et a décidé du rétablissement de l'intéressé dans ses fonctions. Dans l'autre cas, le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) a trouvé une solution politique. Ces événements soulignent l'importance de la poursuite des efforts pour mettre en place des institutions fondées sur l'état de droit.

Lutte contre la corruption

8. Le 16 juillet, le Vérificateur général des comptes a publié des rapports sur les états financiers du Gouvernement sud-soudanais pour 2007 et 2008. Ces rapports font apparaître d'importantes irrégularités dans de nombreux domaines, notamment le mépris des procédures d'engagement de dépenses, la faiblesse du contrôle législatif et l'absence de transparence dans la comptabilisation des recettes. Un projet de loi qui donnerait à la Commission de lutte contre la corruption le pouvoir d'intenter indépendamment des poursuites dans les cas de corruption est actuellement examiné par le Ministère de la justice. Le 15 octobre, dans son discours d'ouverture de la troisième session de l'Assemblée législative nationale, le Président de l'Assemblée a énoncé les mesures prises par le corps législatif pour lutter contre la corruption, allant notamment de l'établissement de cercles de lutte contre la corruption dans tous les États et l'adoption de mesures à l'encontre des ministères qui engagent des dépenses d'une manière incompatible avec la loi de finance à la création d'une centrale nationale d'achats et d'un bureau national de lutte contre la corruption et à la suppression de la pratique de l'attribution de véhicules gouvernementaux.

III. Situation économique

9. Le 18 juillet, compte tenu du maintien de l'arrêt de la production pétrolière, l'Assemblée législative nationale a adopté un budget d'austérité visant à réduire de 34 % les dépenses nettes de l'exercice budgétaire 2012/13. Ce budget met davantage l'accent sur les impôts, les droits de douane et les sources de financement externes, telles que les prêts et les concessions pour l'exploitation des ressources nationales. Les recettes autres que pétrolières, qui ont représenté 2 % des recettes globales en 2011, ont pratiquement doublé et les contrôles des dépenses ont été renforcés, mais un déficit budgétaire important subsiste. Au début d'octobre, pour couvrir une partie du déficit budgétaire, le Ministère des finances et de la planification économique avait emprunté 500 millions de livres soudanaises (soit environ 120 millions de dollars aux taux du marché) sur le marché intérieur. Les efforts pour couvrir le reste du déficit au moyen de ressources financières extérieures se poursuivent.

10. La réduction des indemnités de logement versées aux fonctionnaires et le retard d'un mois dans le paiement de leurs traitements depuis juillet ont provoqué beaucoup d'inquiétude et de protestations. La situation s'est quelque peu améliorée et, à la fin septembre, tous les traitements du mois de juillet du secteur public avaient été versés.

11. Les mesures d'austérité ont eu des incidences sur les budgets des États, car, dans le cadre de la nouvelle politique gouvernementale, 40 % de l'allocation globale versée aux États par le Gouvernement central seront désormais répartis sur la base de la population, les 60 % restants étant répartis de manière égale entre les 10 États. Cette nouvelle politique aura pour effet de réduire sensiblement les recettes allouées à certains États. Des plaintes à propos de ces réductions ont été enregistrées de la part de quatre États : Équatoria occidentale, Bahr el-Ghazal occidental, Haut-Nil et Unité.

12. La pénurie de devises a eu pour effet de déprécier la livre du Soudan du Sud dont le taux de change, officiellement fixé à 2,95 livres pour 1 dollar, a atteint, à la fin juillet, son niveau le plus bas de 5,60 livres pour 1 dollar du fait de la reprise

prévue de la production pétrolière et de la masse monétaire nationale limitée à environ 4,00-4,30 livres pour 1 dollar avant de remonter en octobre 2012. Parallèlement, selon l'Office national de statistiques, les prix à la consommation n'ont pas augmenté sensiblement depuis juillet, après l'importante augmentation de la première moitié de l'année.

13. Le 27 août, le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé que le Soudan du Sud pouvait désormais bénéficier des prêts du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ce qui lui donne accès à des conditions de financement avantageuses sous réserve de la mise en place d'un programme du FMI et de la décision de son conseil exécutif. Parallèlement, le FMI, avec l'appui de donateurs importants, prévoit de mettre en œuvre une initiative triennale de renforcement des capacités en matière de gestion macroéconomique, qui serait financée par un fonds fiduciaire de 10 millions de dollars.

IV. Aspects régionaux

14. **Relations entre le Soudan du Sud et le Soudan.** Dans l'ensemble, les relations entre le Soudan du Sud et le Soudan ont donné des signes d'amélioration, le Soudan ayant pris part aux célébrations marquant le premier anniversaire de l'indépendance du Sud-Soudan et les deux pays ayant échangé des ambassadeurs. Les vols commerciaux entre Khartoum et Djouba ont repris et, après la signature des accords du 27 septembre, le Soudan a annoncé la réouverture de postes frontière terrestres et fluviaux et la reprise immédiate du commerce de denrées alimentaires avec les États frontaliers. Le Soudan a également libéré 19 prisonniers de guerre sud-soudanais. Toutefois, les deux parties ont continué de s'accuser mutuellement de soutenir des milices agissant pour leur compte et le Soudan du Sud s'est plaint de violations de son espace aérien par le Soudan.

15. **Relations étrangères et diplomatiques.** Le Soudan du Sud est devenu membre de l'Organisation mondiale des douanes et a présenté sa candidature d'adhésion à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il a établi des relations diplomatiques avec la Finlande, ce qui porte à plus de 40 le nombre de pays avec lesquels il entretient des relations diplomatiques.

16. **Coopération intermissions.** La MINUSS a continué de participer à la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à contrer la menace que représente l'Armée de libération du Seigneur (LRA) en fournissant un appui logistique limité à la Force d'intervention régionale de l'Union africaine à Yambio. Elle fournit aussi un appui logistique aux opérations de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) au Soudan du Sud et un appui administratif à ses bureaux de Runbek, Wau et Djouba.

V. Situation sur le plan de la sécurité

17. Les principaux sujets de préoccupation sur le plan de la sécurité au cours de la période considérée ont été la persistance des tensions dans des zones clefs le long de la frontière avec le Soudan, la poursuite des activités de milices rebelles dans le Haut-Nil et l'État de l'Unité, les vols sporadiques de bétail, l'apparition de nouveaux problèmes en matière de sécurité, notamment les attaques menées contre

l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) par des partisans du dirigeant rebelle David Yau Yau dans l'État de Jongleï et l'afflux en Équatoria central d'un grand nombre de têtes de bétail et d'éleveurs armés en provenance de l'État de Jongleï.

Situation le long de la frontière avec le Soudan

18. La situation sur le plan de la sécurité le long de la frontière avec le Soudan est restée relativement stable mais tendue. Comme les membres du Conseil de sécurité en ont été informés au titre de la résolution 2046 (2012), la MINUSS a reçu un certain nombre d'allégations d'attaques transfrontalières contre des unités des Forces armées du Soudan du Sud dans certaines zones des États de l'Unité et du Haut-Nil, ainsi que d'attaques contre deux communautés rurales de l'État du Haut-Nil. La MINUSS n'a pas été en mesure de confirmer ces incidents en raison des difficultés d'accès aux zones affectées. Elle n'a pas pu confirmer non plus les violations de l'espace aérien signalées par les Forces armées du Soudan du Sud et les autorités locales des États de l'Unité, du Haut-Nil et de Ouaraab. Cependant, la MINUSS a pu observer un Antonov non identifié au moment où il a largué un certain nombre de paquets dans le comté de Pibor (État de Jongleï). Selon les Forces armées du Soudan du Sud, il s'agissait d'un ravitaillement destiné à des milices rebelles de la région, effectué par un avion soudanais. Par ailleurs, dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, la MINUSS a observé six cratères qui auraient été créés le 20 juillet par un bombardement aérien des Forces armées soudanaises (FAS) signalé par la SPLA, au cours duquel deux civils ont été blessés. Le Soudan a soutenu que l'attaque aérienne avait eu lieu à l'intérieur de son territoire.

Milices rebelles

19. Dans mon précédent rapport (S/2012/486, par. 28), j'avais indiqué que, le 15 avril, deux groupes rebelles avaient publié un communiqué de presse annonçant que David Yau Yau, rebelle Murle, avait été nommé commandant en chef des milices de l'État de Jongleï. Le groupe rebelle de l'Armée de libération du Soudan du Sud a continué d'affirmer l'existence d'une alliance de groupes rebelles, comprenant elle-même, l'Armée démocratique du Soudan du Sud, David Yau Yau et Dak Kueth, prophète Lou Nuer autoproclamé, mais la MINUSS n'a pas pu confirmer de tels liens. Toutefois, des éléments loyaux à David Yau Yau ont depuis lancé des attaques contre des civils dans l'État du Haut-Nil et contre des positions des Forces armées du Soudan du Sud dans l'État de Jongleï.

20. Par opposition aux violences intercommunautaires qui ont eu lieu de décembre 2011 à janvier 2012, période au cours de laquelle 6 000 à 8 000 jeunes Lou Nuer armés ont attaqué des communautés Murle, la principale menace pour les civils dans le comté de Pibor est actuellement le risque d'être pris dans les tirs croisés entre les Forces armées du Soudan du Sud et la milice rebelle Yau Yau. La MINUSS a élaboré des plans d'urgence pour protéger les civils et mène une série d'actions préventives.

21. Dans le district de Barmuch du comté d'Ulang (État du Haut-Nil), après un accrochage intervenu le 11 juillet, au cours duquel des commerçants Lou Nuer ont été attaqués par de jeunes Murle liés aux Yau Yau, a eu lieu le 22 août, dans la région de Likuangole (État de Jongleï), la première attaque d'envergure de ce groupe contre les Forces armées du Soudan du Sud. Celle-ci a confirmé que 24 de

ses soldats ont été tués et 14 blessés et qu'un nombre sensiblement plus élevé de combattants étaient portés disparus. Par la suite, pendant tout le mois de septembre, le groupe a lancé des attaques sporadiques contre le camp des Forces armées du Soudan du Sud de Likuangle. Certains jeunes Murle armés, qui ont échappé au désarmement des civils, auraient rejoint les rangs de la milice David Yau Yau.

22. Le 16 septembre, la MINUSS a reçu une lettre qui aurait été écrite par David Yau Yau sommant l'Organisation des Nations Unies de quitter le comté de Pibor dans les 48 heures sous peine d'en être chassée. La MINUSS a néanmoins maintenu sa base d'opérations de Pibor et sa composante militaire est restée dans son camp de longue durée de Likuangle, malgré les difficultés de ravitaillement.

23. Bien qu'ayant centré ses assauts sur Likuangle, le 20 septembre la milice David Yau Yau a attaqué Gumuruk, mais a été repoussée par les Forces armées du Soudan du Sud. D'autres accrochages ont été signalés à Gumuruk les 23 et 24 septembre et à nouveau les 3 et 8 octobre. Les Forces armées du Soudan du Sud ont indiqué avoir mené le 9 octobre une opération militaire au cours de laquelle elles ont délogé de Gumuruk des éléments de la milice David Yau Yau. Le 1^{er} octobre, deux soldats des Forces armées du Soudan du Sud ont été tués dans les environs de la ville de Pibor; les coupables seraient des éléments de la milice David Yau Yau. Dans la même région, les Forces armées du Soudan du Sud auraient réagi en tirant sur des civils, dont un a été tué.

24. Ces activités des milices rebelles ont notamment eu pour résultat que la majorité de la population de Likuangle et de Gumuruk a gagné des zones plus sûres et qu'un certain nombre de gens ont également quitté la ville de Pibor. Dans les efforts en cours pour faire face à la menace que constitue le groupe David Yau Yau, le Gouvernement a donné la priorité aux aspects politiques, en établissant un dialogue avec les chefs, politiciens et jeunes de l'ethnie Murle. Du 28 au 30 septembre, le Commissaire du comté de Pibor et plusieurs membres de l'Assemblée d'État et de l'Assemblée nationale ont rencontré 40 chefs Murle qui ont accepté de s'adresser aux jeunes pour essayer de maîtriser la situation et de les convaincre de ne pas rejoindre les rangs des milices. Certains jeunes Murle qui ont échappé à la campagne de désarmement, qui n'ont pas confiance dans le processus de réconciliation intercommunautaire et qui craignent les représailles des Forces armées du Soudan du Sud, peuvent néanmoins avoir rejoint David Yau Yau. Le 16 octobre, le Commissaire du comté de Pibor a envoyé à David Yau Yau, par l'intermédiaire d'une délégation de chefs, une lettre renouvelant l'offre d'amnistie générale adressée par le Président Kiir à tous les membres de milices rebelles intéressés qui se feront connaître. David Yau Yau n'a toujours pas répondu. Les Forces armées du Soudan du Sud pourraient un jour décider de régler la situation militairement.

25. Ma Représentante spéciale s'est rendue à Bor et Pibor les 24 et 25 septembre pour s'entretenir de la situation avec le Gouverneur, les ministres et les membres du corps législatif de l'État ainsi que le Commissaire du comté de Pibor et la société civile, tout comme l'ont fait le 27 septembre les ambassadeurs de l'Union européenne et de la Norvège. Le Gouverneur a indiqué qu'avant les attaques, la situation sur le plan de la sécurité s'était améliorée du fait des récents efforts de paix et du lancement, en mars, du désarmement des civils.

Conflits intercommunautaires

26. Les efforts du Gouvernement pour régler la question des violences intercommunautaires dans l'État de Jongleï dans le cadre de l'opération de désarmement des civils lancée en mars et du processus de paix parallèle des communautés lancé en avril ont permis des progrès prometteurs, mais se sont heurtés à de nombreux obstacles au cours de la période considérée. L'éternelle pratique du coup pour coup de la violence intercommunautaire, qui a coûté des milliers de vies humaines en 2011, a virtuellement cessé du fait du lancement des deux processus, mais aussi en partie en raison du début de la saison des pluies. Les communications entre les communautés affectées se sont améliorées et le commerce du bétail a repris; les chefs de toutes les communautés de Jongleï (Anuak, Dinka, Jie, Kachipo, Lou Nuer et Murle) ont effectué conjointement des visites de sensibilisation dans tous les comtés; grâce à la collaboration des chefs locaux et des autorités des comtés, un nombre important d'enfants et quelques femmes qui avaient été enlevés ont été libérés et sont rentrés chez eux; les cas de violences et de vols meurtriers de bétail à grande échelle ont sensiblement diminué; et des déploiements permanents de la police et des Forces armées du Soudan du Sud ont été effectués pour protéger un grand nombre de communautés désarmées. Autre mesure encourageante, le Gouverneur de l'État de Jongleï a été à l'origine d'une démarche nouvelle, fondée sur les décisions de la Conférence pour la paix de mai 2012 dans tout le Jongleï, qui a permis en septembre que des centaines de têtes de bétail volées à la communauté Murle du village de Kothchar lui soient rendues.

27. La diminution relative du nombre d'attaques à main armée et l'amélioration de la stabilité apportée par le processus de désarmement des civils et la mobilisation en faveur de la paix qui a suivi la Conférence pour la paix dans tout le Jongleï sont maintenant menacées par la réapparition de la milice Yau Yau, l'augmentation du nombre de violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des éléments indisciplinés des Forces armées du Soudan du Sud au cours du processus de désarmement des civils dans le comté de Pibor, le retour dans l'État de Jongleï en provenance d'Éthiopie de jeunes Murle armés et le manque de ressources pour mettre en œuvre les décisions de la Conférence. Il existe un risque important que l'augmentation récente des cas de vols de bétail attribués à la milice Yau Yau, dont sont victimes les communautés limitrophes du comté de Pibor, ainsi que la crainte d'attaques de jeunes Murle contre des communautés désarmées n'entraînent le réarmement et la reprise de violences intercommunautaires meurtrières. Le Fonds de relèvement pour le Soudan du Sud, cogéré par le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a alloué des fonds au Comité de mise en œuvre établi par le Président à l'issue de la Conférence pour la paix dans tout le Jongleï et la MINUSS lui a fourni un appui logistique. Pour maintenir sur les rails le processus de réconciliation intercommunautaire, il faudra une volonté politique soutenue, de la persévérance et une approche pacifique du processus de désarmement des civils. Il faudra aussi un engagement important du Gouvernement avec l'appui des partenaires internationaux pour consolider l'état de droit et l'autorité de l'État et apporter aux communautés affectées les dividendes de la paix tant attendus, tels que le développement des infrastructures et la prestation de services de santé, d'enseignement et autres.

28. Dans les trois États de l'Unité, des Lacs et de Ouarab, où la situation est précaire, les vols sporadiques de bétail se sont poursuivis par-delà les frontières des États; dans certains cas, le Service national de police du Soudan du Sud et les

Forces armées du Soudan du Sud ont réussi à intercepter les voleurs. La conférence de paix prévue entre les trois États reste cependant en suspens. Dans le comté de Cuibet (État des Lacs), des violences intercommunautaires ont éclaté en juillet entre deux sous-clans Dinka traditionnellement opposés, lesquelles se sont soldées par 20 morts et 20 blessés.

29. L'arrivée récente dans les États d'Équatoria central et occidental de vastes troupeaux de bétail et d'éleveurs armés en provenance de l'État de Jongleï a suscité la crainte que les violences intercommunautaires se propagent aux États d'Équatoria traditionnellement pacifiques. Les autorités nationales et celles des États poursuivent leurs efforts pour résoudre la question.

30. Les vols récents de bétail par-delà les frontières des États de Jongleï et d'Équatoria oriental ont également suscité des craintes quant au risque de conflits intercommunautaires entre les Murle de l'État de Jongleï et les Toposa de l'État d'Équatoria oriental. Cependant, l'action rapide des forces armées du Soudan du Sud, qui a poursuivi les voleurs depuis le Jongleï, et l'intervention du Gouverneur d'Équatoria oriental, de dirigeants communautaires, de commissaires de comtés et de chefs religieux ont contribué à apaiser les tensions.

Désarmement des civils

31. Les forces armées du Soudan du Sud ont achevé l'opération de désarmement des civils dans la plupart des comtés de l'État de Jongleï, à l'exception de ceux de Pibor et d'Akobo. Dans ces derniers, de nombreux jeunes armés ont échappé au désarmement en passant en Éthiopie et on s'attendait à ce qu'ils reviennent en juin, au début de la saison des pluies. Au début, le processus de désarmement a été mené essentiellement de manière pacifique et volontaire et peu de cas de violations des droits de l'homme ont été signalés; il a permis de collecter quelque 12 000 armes dans l'ensemble de l'État de Jongleï. À partir de juin, le désarmement des civils s'est concentré sur le comté de Pibor où moins d'armes ont été collectées que dans les autres comtés. En juillet, les équipes de protection intégrée de la MINUSS ont été informées que les forces armées du Soudan du Sud utilisaient la manière forte dans certaines parties du comté de Pibor pour collecter les armes. Le nombre de cas signalés d'abus des droits de l'homme a augmenté considérablement en juillet et août, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 53 à 56 du présent rapport.

32. Tout au long du processus de désarmement, la MINUSS a régulièrement informé les forces armées du Soudan du Sud des accusations d'abus graves portées contre elle et demandé à sa hiérarchie d'en discuter avec les commandants concernés. Le 6 août, le Commissaire du comté de Pibor a envoyé aux forces armées une lettre demandant la suspension temporaire de l'opération de désarmement. Lors de réunions avec la MINUSS, le Commissaire a réaffirmé son soutien au processus de désarmement et reconnu son impact initial positif, mais a suggéré de donner la priorité aux actions visant à contrer la menace présentée par la milice Yau Yau, après quoi le désarmement pourrait reprendre. Les forces armées du Soudan du Sud ont maintenu qu'il était important d'achever le processus de désarmement dans le comté de Pibor, car l'interrompre à mi-chemin pourrait inciter les communautés désarmées des comtés voisins à se réarmer. Le 24 août, la MINUSS a publié un communiqué de presse demandant des mesures immédiates pour mettre fin aux abus des droits de l'homme et traduire leurs auteurs en justice. Human Rights Watch et ultérieurement

Amnesty International ont également rendu publiques des déclarations sur la question.

33. Les forces armées du Soudan du Sud ont informé la MINUSS qu'elles continuaient de déployer des magistrats militaires pour surveiller le comportement des soldats tout au long du processus de désarmement et qu'elles avaient pris des mesures pour traiter les affaires signalées. Selon les forces armées du Soudan du Sud, 13 soldats ont été arrêtés pour de telles violations; une unité impliquée a été retirée; certains officiers supérieurs supervisant l'opération de désarmement ont été remplacés; des officiers supérieurs appartenant à l'ethnie Murle ont été déployés pour participer à l'encadrement de l'opération; et la formation des troupes participant aux opérations s'est poursuivie en matière de droits de l'homme. Depuis août, les opérations de désarmement se sont ralenties en raison de difficultés logistiques et de l'activité des milices rebelles.

VI. Exécution du mandat de la Mission

34. Le 17 août, ma Représentante spéciale a informé le Conseil des ministres des réalisations de la Mission au cours de la première année et leur a rappelé que le mandat en avait été prolongé. Elle a continué de coprésider, avec le Vice-Président sud-soudanais, M. Riek Machar, le dispositif de coopération entre le Gouvernement et la Mission en vue de l'exécution du mandat de cette dernière. La Mission a également mis sur pied un groupe consultatif composé de personnalités éminentes et des principales parties prenantes de la société sud-soudanaise, qui est chargé de faire remonter l'information et de formuler des recommandations quant aux réalisations de la Mission ainsi que de sensibiliser l'opinion publique aux travaux de cette dernière.

Consolidation de la Mission

35. Les effectifs civils de la Mission se composent de 769 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 369 agents recrutés sur le plan local et 345 Volontaires des Nations Unies, les taux de vacance de postes se situant respectivement à 24 %, 16 % et 38 %. Le déploiement de personnel dans les bases d'appui aux comtés s'est vu entravé par des retards sur les chantiers de construction des infrastructures essentielles. Il était prévu de créer 35 bases dans les trois ans suivant l'établissement de la Mission, mais cela sera difficile dans la mesure où les moyens techniques sont sommaires et que les matériels de la Mission des Nations Unies au Soudan et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, aujourd'hui liquidées, tardent à arriver.

36. La Mission est actuellement présente, soit de manière permanente soit à titre provisoire, dans les 13 comtés suivants : Nasser, Melut, Maridi, Raja, Nimule, Renk, Pibor, Akobo, Turalei, Gok Machar, Kapoeta, Ezo et Yirol. Pour la période 2013-2014, la priorité est accordée à sept localités situées dans les comtés de Mayom, Pariyang, Tambura, Maper, Maluakon, Kodok et Bunj. Les maigres moyens techniques ont servi non seulement à l'installation des bases, mais aussi à la construction de routes et à l'aménagement de neuf bureaux au niveau des États. On installe aussi actuellement 10 bases opérationnelles de compagnie et l'on agrandit 7 pistes d'atterrissage. Les moyens techniques sont donc exploités à fond et c'est

pourquoi il a été décidé d'étaler la construction des 35 bases de comté sur cinq ans au lieu de trois.

Composante militaire

37. Au 1^{er} octobre 2012, la composante militaire regroupait 6 659 hommes sur les 7 000 autorisés : 4 932 fantassins, 1 300 éléments habilitants, 186 officiers d'état-major et 141 officiers de liaison. La Mission compte que l'ensemble des effectifs militaires approuvés seront en poste d'ici à mars 2013. L'instruction des nouveaux contingents arrivés du Cambodge, du Japon, de Mongolie, du Népal et du Rwanda a été menée à bien. La République de Corée a autorisé le déploiement d'une compagnie du génie, qui devrait arriver dans les mois à venir. Du fait du manque d'infrastructures dans les localités prévues pour leur déploiement, les régiments d'infanterie mongol et népalais ont dû être stationnés dans d'autres lieux. On continue de s'employer à obtenir des hélicoptères militaires de transport.

Composante police

38. Au 1^{er} octobre 2012, 58 % des effectifs autorisés (900 agents) de la composante police étaient sur place. La poursuite du déploiement sera fonction de la construction des bases de comté. Des conseillers de la Police des Nations Unies sont toujours aux côtés de la Police nationale sud-soudanaise dans la capitale de chacun des 10 États et dans 23 comtés, pour assurer le transfert des compétences, leur prêter conseil, les encadrer et s'occuper de leur instruction. La Police des Nations Unies continue d'aider à la sélection et à l'enregistrement de tous les policiers sud-soudanais sur l'ensemble du territoire; à ce jour, 47 228 agents ont été enregistrés. La Mission a signé un mémorandum d'accord avec la Police nationale aux termes duquel elle continue de former 876 officiers de police aux tâches d'encadrement, aux enquêtes criminelles et à la surveillance de proximité.

39. La Police nationale met sur pied, dans chacun des 10 États, des brigades spéciales de protection des femmes et des enfants. Elle a également créé une brigade de protection des diplomates, dont les effectifs sont entraînés par la Police des Nations Unies. Celle-ci participe à l'élaboration et à la conduite de cours au centre d'instruction de la police de Rajaf, dont les premiers élèves policiers ont achevé leur formation le 17 septembre. Parallèlement, le PNUD a aidé la Police nationale à compiler les statistiques relatives à la criminalité pour la période allant de mars à mai 2012, qui ont été publiées le 9 octobre.

Moyens de transport fluvial

40. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2012/486, par. 103), le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et la Mission ont examiné, en septembre, dans quelle mesure il serait possible d'améliorer la mobilité des effectifs de la Mission grâce au déploiement de moyens de transport fluvial. Il en est ressorti que ce mode de transport était indispensable pour que la Mission puisse atteindre certaines localités d'importance stratégique.

41. Cet examen a également fait apparaître que la Mission devrait déployer ces moyens progressivement. Elle commencera par tirer le meilleur parti des patrouilleurs des contingents militaires et des vedettes de l'équipe de pays des Nations Unies là où la situation est moins dangereuse. À moyen terme, elle

s'emploiera à acquérir des embarcations polyvalentes rapides disponibles dans le commerce ainsi qu'une péniche de débarquement. Enfin, dans une troisième phase, on examinera rigoureusement toutes les opérations fluviales et l'on évaluera la possibilité d'ajuster les capacités sur la durée, notamment par des moyens fournis par les États Membres. Cette approche s'explique par l'impératif d'évaluer en profondeur les capacités logistiques, techniques et autres de la Mission à absorber de nouveaux moyens. La Mission a mis sur pied une équipe spéciale pour superviser le déroulement des phases.

Projets à effet rapide

42. Le recours stratégique à des projets à effet rapide pour amorcer la fourniture par l'ONU d'un appui intégré à la prestation concrète de services de base dans les comtés a porté ses premiers fruits avec l'alimentation en eau courante potable de Yirol (État des Lacs) et de Turalei (État de Ouara). D'autres projets de ce type portent sur la reconstruction d'écoles détruites par les conflits intercommunautaires dans l'État de Jonglei.

Protection de la population civile

43. La Mission a poursuivi sa stratégie de protection des populations civiles, où sont énoncés les cinq cas dans lesquels elle doit intervenir en priorité : incidents dans les régions frontalières touchant des civils, opérations des milices rebelles, violence intercommunautaire, mise en danger de la population lors d'opérations de sécurisation – notamment lors du désarmement de civils – et actions de la LRA. Les interventions sont coordonnées par le Groupe de travail sur la protection des civils, où siègent aussi des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies. La Mission a par ailleurs commencé à exploiter les modules de formation à la protection des civils élaborés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

44. La Mission a pris diverses mesures en vue d'assurer la protection des civils dans l'État de Jonglei. Elle a aussi prêté concours à des agents de l'administration publique et des représentants de la société civile au niveau national, mais aussi de l'État et des communautés, à l'occasion d'initiatives de réconciliation par le dialogue politique afin de mettre un terme à la violence cyclique qui fait tant de victimes civiles. Si le Gouvernement a pris la tête de ces initiatives, il est activement soutenu en cela par la Mission. Dans ce même état d'esprit, la Mission a aidé les pouvoirs publics à mener les opérations de désarmement des civils et elle a à cette fin, notamment, porté à l'attention des forces armées tous les cas d'insubordination signalés aux équipes intégrées. Elle a mis au point des plans d'intervention visant à renforcer sa présence et à protéger la population civile dans les localités susceptibles d'être attaquées par des éléments de la milice Yau Yau.

Protection des enfants

45. La Mission et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont sensibilisé plus de 2 000 soldats au plan d'action révisé des forces armées et de l'ONU visant à démobiliser tous les enfants enrôlés dans des forces armées et ont prêté leur concours à l'élaboration de modules de formation à la protection des enfants. Les forces armées ont créé une instance spéciale chargée d'examiner les cas signalés de violence faite aux enfants.

46. Cinquante enfants qui faisaient partie des forces armées ont été recensés et 28 d'entre eux ont été enregistrés par la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, puis démobilisés; 22 autres attendent d'être démobilisés. Les organismes des Nations Unies sont parvenus, en collaboration avec les brigades de protection des enfants des forces armées présentes dans les centres de recrutement, à empêcher l'enrôlement d'enfants. Seule une école sur les 15 en cause demeure occupée par les forces armées, ce qui est remarquable; le cas de cette dernière école devrait bientôt être réglé.

Violence sexuelle et protection des femmes

47. La Mission a dispensé une formation à la lutte contre la violence sexuelle ou à motivation sexiste engendrée par le conflit, à l'intention des forces armées dans l'État du Haut-Nil en août et à l'intention de membres de la Commission nationale des droits de l'homme en septembre. Des conseillers spécialisés dans la protection de la femme ont coopéré avec la Section de la Mission chargée des droits de l'homme pour suivre les accusations de violence sexuelle dans l'État de Jonglei (voir le paragraphe 30).

Questions judiciaires et pénitentiaires

48. Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour consolider les capacités nationales en matière de primauté du droit. À la demande du Président de la Cour suprême, la Mission a aidé à développer la notion d'audience foraine, afin d'amoindrir les retards dans le traitement des affaires, d'amenuiser la surpopulation carcérale et de développer l'accès à la justice. Des tribunaux spéciaux ont été créés dans l'État des Lacs afin de juger les affaires de litiges intercommunautaires et de vol de bétail.

49. Le Ministère de la justice consulte actuellement les institutions compétentes en vue de réformer l'action des pouvoirs publics et les institutions, l'objet étant de mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires et de favoriser l'accès à la justice. Soucieuse d'aider le Gouvernement à mettre fin aux détentions arbitraires ou prolongées, la Mission a apporté son concours à l'examen ordinaire des cas de détention provisoire, en mettant l'accent sur les mineurs et sur les femmes, et elle a dispensé une formation à des chargés de liaison avec les tribunaux, des responsables de l'administration pénitentiaire et des agents de la police.

50. L'Administration pénitentiaire sud-soudanaise a conclu un mémorandum de coopération avec l'Administration pénitentiaire ougandaise qui prévoit notamment la formation des personnels. La Mission a elle aussi apporté son concours à ce type de formation; elle a de plus rédigé le règlement des établissements pénitentiaires, formulé des options en vue de la mise en place de dispositifs de surveillance communautaire et mis en place des dispositifs d'audit interne.

51. La Mission a également aidé les forces armées à rédiger la directive relative à la discipline et aux procédures militaires; elle a assuré la formation de procureurs et d'officiers de justice militaire en matière de procédure et de code de justice militaire, de droits de l'homme et d'administration de la justice. En août, elle était aux côtés des membres des forces armées qui ont inspecté tous les établissements pénitenciers relevant de la justice militaire afin de contrôler les conditions de détention et le statut des prisonniers; elle aide de plus les forces armées à rédiger leur premier plan d'action sur les prisons.

52. En ce qui concerne la primauté du droit, la Mission assure de plus en plus la coordination entre les acteurs et les parties prenantes. Elle a en particulier, avec le PNUD, facilité la création d'instances destinées à renforcer la primauté du droit au niveau des États, qui sont présidées par des représentants du Gouvernement. Par ailleurs, elle continue d'envisager, au sein du Groupe de travail sur la détention arbitraire ou prolongée, l'élaboration d'un plan stratégique intégré et pluridirectionnel, dans lequel elle indiquerait au Gouvernement les réformes à réaliser en priorité dans ce domaine.

Droits de l'homme

53. Dans les premiers temps, le désarmement des civils n'a guère donné lieu à des violations des droits de l'homme, y compris dans l'État de Jongleï, comme indiqué ci-dessus. Il est à noter toutefois qu'entre le 15 juillet et le 20 août, la Mission a enquêté sur des affaires d'atteintes présumées à ces droits dans le comté de Pibor, qui concernaient un assassinat, 27 cas de torture ou de mauvais traitements (tabassage, supplice de l'eau, etc.), 12 viols, 6 tentatives de viol, et 8 cas de détention présumée par les forces armées qui auraient duré plusieurs jours. Les forces armées ont pris des mesures pour remédier à ces accusations, mais en ont réfuté le nombre indiqué dans le communiqué de presse de la Mission en date du 24 août. Certaines affaires ont fait l'objet d'un suivi de la Direction de la justice militaire. Il est à noter par ailleurs qu'il n'a guère été donné suite aux recommandations énoncées dans le rapport public sur les cas de violence intercommunautaire dans l'État de Jongleï que la Mission a publié en juin 2012. Le Comité d'investigation sur la crise au Jongleï, créé en mars pour enquêter sur les événements de décembre 2011-janvier 2012, n'a pas encore entamé ses travaux. La Commission nationale des droits de l'homme mène des consultations avec le Gouvernement en vue d'élargir le mandat du Comité à l'investigation des atteintes aux droits de l'homme qui auraient été commises lors du désarmement des civils.

54. Dans le cadre des tâches qui lui ont été confiées en matière de droits de l'homme, la Mission continue d'organiser ou d'appuyer la formation aux droits de l'homme et l'encadrement des personnels des services de répression, du système judiciaire, de l'administration pénitentiaire et d'autres institutions publiques ainsi que de membres de la société civile. Elle continue de préconiser la publication d'un décret instituant un groupe de travail interministériel en vue de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle fait aussi campagne en faveur d'un moratoire sur la peine de mort, deux condamnés ayant été pendus à la maison d'arrêt centrale de Djouba le 28 août.

55. La Commission nationale des droits de l'homme a, avec l'appui technique constant de la Mission, publié son rapport annuel pour 2011 le 9 août. Par ailleurs, toujours avec l'appui de la Mission, le 14 août a été institué le Forum national des droits de l'homme, dont la coprésidence est assurée par la Commission et par un représentant de la société civile; regroupant des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, cette instance doit cerner les problèmes qui se posent en matière de droits de l'homme et formuler des propositions en vue de les régler.

56. Les cas de détention prolongée arbitraire constituent une priorité pour la Mission. Des cas de harcèlement et d'intimidation de journalistes, d'étrangers, de membres de partis de l'opposition et de défenseurs des droits de l'homme ont été

signalés, qui s'accompagnent parfois d'une détention arbitraire par les services de sécurité. À cela s'ajoute l'absence d'aide judiciaire, les arrestations sans mandat ou encore la détention pour des faits non délictueux. Tous ces problèmes sont dus au fait que les forces de police et de sécurité ne sont ni supervisées ni contrôlées, que les ressources sont limitées, que les personnels ne sont pas suffisamment formés et que les moyens d'investigation sont inopérants, de sorte qu'il n'y a pas de coordination entre les institutions du système judiciaire. La Mission a engagé un dialogue énergique avec les autorités compétentes en vue de faire reculer la détention arbitraire. Le Ministère de la justice, pour sa part, a créé une instance qui regroupe des représentants de toutes les administrations compétentes afin de lutter contre les arrestations et détentions arbitraires et illégales et étendre l'accès à la justice.

57. Le 23 octobre, la Mission a reçu du Gouvernement une note verbale par laquelle celui-ci ordonnait à deux membres du personnel travaillant dans le domaine des droits de l'homme de quitter le pays dans les 48 heures. Après intervention de ma Représentante spéciale, le Gouvernement a modifié sa position le lendemain et informé la Mission par une nouvelle note verbale que l'injonction de quitter le pays ne concernait plus qu'un des deux membres du personnel. En dépit des protestations de la Mission, le Gouvernement n'est pas revenu sur sa décision. Le membre du personnel concerné a été temporairement transféré au Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda), qui se trouve dans la zone de la Mission.

Désarmement, démobilisation et réintégration

58. La Mission et le PNUD ont continué de prêter appui à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité à la frontière avec le Soudan au cours de la période à l'étude et de la chute brutale des recettes publiques imputable à l'arrêt de la production pétrolière, ces activités ont été recentrées sur une phase pilote ciblant 500 ex-combattants au camp de transition de Mahel, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental. Bien que le camp ne soit pas encore opérationnel, on a entamé le profilage des cas qui seront traités au cours de cette phase. Le 12 octobre 2012, le Président a institué le Conseil d'administration de la Commission nationale, qui aura à sa tête le Vice-Président, M. Machar. Le Conseil est chargé de déterminer l'orientation stratégique du programme et il doit commencer par fixer la date de lancement du projet pilote, lequel devait initialement débiter en novembre. Lors d'une réunion d'ordre technique tenue en septembre sous les auspices de l'Union africaine, M. Machar a réaffirmé que son gouvernement était décidé à financer 64 % du budget du programme, lequel se monte à 1,2 milliard de dollars. Il faudra toutefois lever des fonds auprès de bailleurs pour financer la composante Réintégration.

Réforme du secteur de la sécurité

59. Le 17 septembre, le Gouvernement a lancé le processus d'enrôlement dans les forces de la Police nationale en consultation avec les autorités de chaque État. La Mission a dispensé une formation aux membres du comité chargé du recrutement et continue d'aider à mettre sur pied les institutions nationales de sécurité et à élaborer les grandes orientations qu'elles doivent suivre. Elle prête des avis d'ordre technique à six comités d'État chargés de la sécurité et elle a, pour aider les agents de contrôle des services de sécurité, facilité la deuxième réunion du mécanisme

national de coordination des activités de contrôle. Elle a fourni un appui technique à la planification de la mise en œuvre de la loi sur le contrôle des armes légères. Elle a également prêté une assistance technique au groupe de travail sud-soudanais sur la gestion des stocks d'armes et elle a dispensé une formation aux membres de ce groupe de sorte à développer l'entreposage des armes en lieu sûr. Elle a de plus aidé la Direction des affaires juridiques à modifier la loi de police de 2009.

Lutte antimines

60. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a, dans 20 localités situées dans sept États, déminé en tout 116,6 hectares de champs de mines, désamorcé 247 mines antipersonnel, 15 mines antichar et 2 053 engins non explosés et éliminé 21 126 munitions d'armes légères. Il a également, dans cinq États, sensibilisé quelque 53 000 civils au danger que posent les mines. L'action menée pour inciter le Sud-Soudan à devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions se poursuit. Le Service de la lutte antimines et la Police des Nations Unies assureront l'instruction de la brigade d'élimination des munitions et engins explosifs de la Police sud-soudanaise.

Exécution du plan d'appui à la consolidation de la paix

61. Soucieuse de dynamiser l'exécution des 15 produits et autres éléments prioritaires du plan d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix, dont le budget se monte à 300 millions de dollars, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies développent des projets qui seront financés à l'aide de sources diverses, parmi lesquelles le Fonds pour la consolidation de la paix.

VII. Situation humanitaire, relèvement, retour des populations déplacées et développement

62. L'insécurité alimentaire, l'arrivée de nouveaux réfugiés en provenance du Soudan, les inondations saisonnières et les déplacements internes ont contribué à la persistance des problèmes humanitaires au Soudan du Sud. En septembre, environ 2,5 millions de personnes, soit plus du double de ce qui avait été estimé initialement pour 2012, recevaient une aide alimentaire ou d'autres moyens de subsistance.

63. Plus de 175 000 personnes venant des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, au Soudan, ont cherché refuge dans les États de l'Unité et du Haut-Nil. Les organismes humanitaires ont intensifié leurs interventions face à la malnutrition et aux épidémies dans les camps de réfugiés, et ce malgré les nouveaux problèmes logistiques créés par l'arrivée de la saison des pluies. En outre, le Ministère de la santé a confirmé l'existence, dans les camps situés dans l'État du Haut-Nil, d'une épidémie d'hépatite E qui, au 25 septembre, avait fait 20 victimes. L'épidémie est toutefois aujourd'hui sous contrôle.

64. La proximité de la frontière avec le Soudan, où la situation est instable, constitue un risque pour la sécurité des réfugiés ainsi que des camps. Tout en encourageant le transfert vers d'autres sites, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continue de venir en aide à plus de 65 000 réfugiés dans la région de Yida, et la MINUSS fournit un appui en vue de renforcer les

systèmes de gouvernance, notamment la police communautaire, l'autorité de l'État, les patrouilles civiles et la formation de la police.

65. La plupart des 110 000 personnes qui ont fui les combats dans la région d'Abyei en mai 2011 n'est toujours pas rentrée chez elle et reste dépendante de l'assistance humanitaire. Par ailleurs, la moitié des comtés du Soudan du Sud a été victime d'inondations en 2012. Fin septembre, les inondations saisonnières avaient touché 259 000 personnes, principalement dans l'État de Jonglei.

66. Outre les problèmes logistiques considérables, les organismes humanitaires ont été confrontés à 26 cas d'ingérence par la SPLA et d'autres autorités. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, appuyé par le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire, a abordé la question avec les autorités.

67. Afin d'assurer la permanence d'un appui en faveur des activités considérées comme les plus hautement prioritaires dans le Plan de développement du Soudan du Sud pendant la période d'austérité, le Gouvernement a engagé un processus visant à préserver les fonctions de base. Les divers domaines d'intervention ont été affectés d'un rang de priorité fonction des quatre piliers énoncés dans le Plan, ce qui doit permettre d'orienter les dépenses nationales et l'assistance des donateurs jusqu'au terme de la période d'austérité en vue de garantir le fonctionnement de l'État et d'empêcher une remise en question des progrès réalisés en matière d'édification de l'État.

68. À la mi-septembre, 125 000 Sud-Soudanais, selon les estimations, étaient rentrés chez eux, principalement en provenance du Soudan. Le statut juridique des ressortissants sud-soudanais résidant au Soudan est désormais plus clair suite à la signature, le 27 septembre, d'un accord sur la question. Toutefois, il est de plus en plus difficile pour les personnes de rentrer au Soudan du Sud dans la sécurité et la dignité en raison de l'arrêt des rapatriements organisés par le Gouvernement. La situation devrait s'améliorer avec l'application de l'accord du 27 septembre.

69. Pour ceux qui veulent retourner chez eux, Renk, qui est le principal point d'entrée, est devenu un véritable goulet d'étranglement en raison des pluies saisonnières et de l'absence de moyens de transport. À la mi-septembre, 14 314 personnes se trouvaient toujours dans l'un des quatre sites de transit de la ville, dans des conditions de vie de plus en plus déplorables. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR leur fournissent des services humanitaires essentiels. Au cours de la période considérée, l'OIM a facilité le transport de 3 241 personnes, et de leurs biens, de Renk à Djouba. Au total, 23 687 personnes, dont 6 386 transportées par l'OIM, ont rejoint leur lieu de destination final. Il est indispensable que les rapatriés aient accès de manière durable à des moyens de subsistance pour pouvoir s'intégrer sans problème dans leur communauté d'origine.

VIII. Questions transversales

70. **Information.** La MINUSS a lancé dans les 10 États une vaste campagne afin de faire connaître la nature de son mandat. Elle a également attiré l'attention des médias sur ses activités de consolidation de la paix et de protection des civils. Parallèlement, la modernisation et le développement du réseau de radio Miraya se poursuit afin de pouvoir toucher davantage de communautés.

71. Conduite de l'examen des moyens civils à mobiliser au lendemain d'un conflit. La MINUSS a continué d'offrir des possibilités de formation et de développement pour le personnel recruté sur le plan national. Jusqu'à aujourd'hui, plus de 700 personnes ont suivi une formation à la gestion, à l'administration, à la direction d'équipe et à d'autres questions techniques et de fond, dont 400 qui ont suivi des programmes de certification dans des institutions régionales.

72. Déontologie et discipline. La MINUSS a intensifié ses activités de prévention et organisé des séances d'information et de rappel consacrées aux normes de conduite de l'ONU et à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général concernant l'exploitation et les abus sexuels. Le contrôle du respect des dispositions énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13) et le Code de conduite de la MINUSS a également été renforcé, et les activités d'information et de sensibilisation de la population locale ont été intensifiées.

73. Les femmes, la paix et la sécurité. La MINUSS et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont continué d'œuvrer en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité par le biais d'activités de sensibilisation, en organisant des programmes de formation pour les représentants des pouvoirs publics et des membres de la société civile, ainsi qu'en assurant la participation des femmes aux processus politiques. La MINUSS a organisé, en collaboration avec le FNUAP, des séances d'information à la problématique hommes-femmes à l'intention de directeurs généraux et de directeurs des ministères nationaux et des différents États. Le 20 septembre, ma Représentante spéciale a participé à la Conférence sur les femmes et le leadership au Soudan du Sud consacrée à la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. En septembre, la MINUSS et ONU-Femmes ont organisé dans neuf États des forums sur la paix afin de marquer le douzième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000). À cette occasion, les participants ont demandé aux gouvernements des différents États d'adopter des lois sur la violence sexiste et sexuelle. Plus de 400 membres du personnel de la MINUSS ont été formés à la problématique hommes-femmes.

74. VIH/sida. La Mission a formé 34 conseillers et 33 agents du changement qui mèneront des activités de sensibilisation au VIH/sida dans le pays. Des services de conseil et de dépistage confidentiels, sur une base volontaire, ont été fournis à 9 525 soldats et civils. La MINUSS a également poursuivi ses activités de sensibilisation et de conseil à l'intention de son personnel. Un programme conçu en collaboration avec ONUSIDA est destiné à fournir un appui coordonné aux efforts nationaux et à renforcer les capacités de l'État à mettre en œuvre la résolution 1983 (2011) du Conseil de sécurité.

75. Sécurité du personnel. L'instabilité de la situation dans les régions situées le long de la frontière nord ainsi que l'intensification des activités des milices rebelles dans les États du Jonglei, de l'Unité et du Haut-Nil ont créé un environnement à risque pour le personnel des Nations Unies. Les opérations ont été touchées par des menaces indirectes de tirs, des tirs occasionnels contre des avions des Nations Unies, des menaces d'arrestation et de détention lors d'opérations dans les zones situées le long de la frontière et des interférences avec la fourniture de l'assistance humanitaire. En raison de l'intensification de l'activité des milices rebelles, la MINUSS a interdit toute mission civile à Likuangle jusqu'à ce que la situation

s'améliore. Les cas de vols à main armée en plein jour à Djouba, Rumbek et Malakal ont été de plus en plus nombreux et ont touché le personnel des Nations Unies. Par ailleurs, les rapports d'autorités sud-soudanaises faisant état de la présence d'un avion de couleur blanche, non identifié, ressemblant à un avion de l'ONU, dans l'espace aérien au-dessus des États de l'Unité, du Haut-Nil et de Ouaraab ont créé des risques pour l'avion de l'ONU opérant dans la région. Des mesures ont été prises afin d'améliorer la coordination avec les forces armées et les autorités de l'aviation civile au sujet des vols de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales. Des mesures d'atténuation restent en vigueur dans les zones susmentionnées, où il existe également des plans destinés à faire face à des imprévus.

IX. Observations

76. La signature à Addis-Abeba le 27 septembre d'accords entre le Soudan du Sud et le Soudan est encourageante. Si ces accords sont appliqués de bonne foi par les deux pays, ils devraient permettre d'établir des relations pacifiques et mutuellement bénéfiques et donner aux deux gouvernements la possibilité d'accorder pleinement la priorité à la constitution d'États viables et stables qui répondent aux intérêts de leur population. Je demande donc aux dirigeants des deux pays de les appliquer pleinement et de régler rapidement les questions encore en suspens.

77. La reprise de la production de pétrole et la stabilisation des relations avec le Soudan contribueront à créer une économie stable, et le Soudan du Sud devrait être en mesure de reprendre le chemin de la consolidation de la paix et du développement et notamment de progresser en matière d'état de droit, de réforme du secteur de la sécurité, de désarmement, démobilisation et réintégration, de renforcement des capacités des institutions publiques essentielles et d'examen de la Constitution, créant ainsi le cadre d'un dialogue politique transparent.

78. Je constate avec satisfaction que, par rapport à la même période de 2011, les nouveaux cas d'incidents armés de grande ampleur et le nombre de pertes civiles résultant de cette violence ont fortement diminué. Toutefois, comme indiqué dans le présent rapport, les risques d'une nouvelle escalade de la violence, dans l'État de Jonglei en particulier, restent très élevés. J'ai demandé au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour étendre plus largement la présence des services de police et de sécurité et pour continuer à encourager la promotion et la protection des droits de l'homme par les forces de sécurité de façon à consolider davantage encore la paix et la stabilité dans le pays.

79. Je reste préoccupé par les activités des milices rebelles qui continuent d'entraver les efforts de stabilisation de la nouvelle nation, et en particulier dans l'État de Jonglei. Le recours à la violence par les groupes d'insurgés, afin d'atteindre leurs objectifs, ne recueillera pas le soutien de la communauté internationale. Ces groupes devraient travailler avec le Gouvernement et dans le respect des lois du pays pour trouver une réponse à leurs revendications. Je demande aux jeunes du Soudan du Sud de coopérer avec les responsables et les autorités locales, de se désolidariser de tous les insurgés, de renoncer à la violence armée, de participer pleinement au processus de désarmement et de travailler au développement économique et social de leur pays. Pour sa part, le Gouvernement doit continuer à identifier toutes les revendications des communautés et à y

répondre, appuyer la réconciliation intercommunautaire en y consacrant des ressources suffisantes et rétablir progressivement la confiance nécessaire dans les institutions nationales en mettant en œuvre des mécanismes politiques et judiciaires crédibles. Je demande par ailleurs à la communauté internationale d'appuyer pleinement ces efforts.

80. L'appui en faveur du développement des capacités des institutions nationales essentielles dans des domaines fondamentaux devra être maintenu au cours de la deuxième année d'indépendance. Je demande donc aux donateurs de maintenir leur soutien. Les législatures, au niveau national comme des États, ont témoigné d'une capacité louable à mener des débats crédibles et francs au sujet des questions nationales, ainsi qu'à exercer leurs fonctions de contrôle. Le renforcement de ces institutions, entre autres, créera le cadre nécessaire pour la gouvernance démocratique puisse prospérer. De même, le Bureau du Vérificateur général des comptes s'est acquitté de ses fonctions de manière exemplaire et professionnelle, comme en témoignent les rapports d'audit récemment publiés.

81. Concernant le secteur de la sécurité, je me félicite du lancement du processus visant à mettre en place une police de sécurité nationale. Au cours de la deuxième année d'indépendance, de nouveaux progrès devraient être accomplis en matière de sécurité et d'état de droit, notamment s'agissant de la taille et de la réforme des forces armées par le biais du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Les institutions nationales devraient assumer des responsabilités accrues en matière de protection des civils, de respect, de protection et de promotion des droits de l'homme, ainsi que de lutte contre l'impunité et la corruption. Je félicite par ailleurs le Gouvernement pour les efforts qu'il a récemment engagés afin d'assurer la cohérence de l'action menée par les diverses institutions publiques pour faciliter l'accès à la justice et régler le problème des arrestations et des détentions prolongées, illégales et arbitraires.

82. Le Soudan du Sud s'efforce d'assurer un environnement sécuritaire, économique et politique stable et de mettre fin aux hostilités, alors que l'épuisement de ses ressources l'a contraint à adopter un budget d'austérité. Jusqu'à présent, le Gouvernement a pu préserver les fonctions essentielles de l'État et maintenir un climat politique qui a permis de conduire un solide débat. Étant donné toutefois que le pays continuera probablement d'être fortement déficitaire jusqu'au début de l'année prochaine, la situation économique restera donc critique au moins jusqu'au premier trimestre de 2013, à moins que des solutions ne soient trouvées. Jusqu'à présent, le Soudan du Sud a été en mesure de faire face, d'assurer les fonctions publiques essentielles et de préserver un climat politique qui a permis de mener un vif débat sur les grandes questions nationales.

83. Si les progrès susmentionnés justifient un optimisme prudent, un certain nombre de facteurs négatifs, comme le fait de tarder à appliquer les décisions prises au sujet de questions nationales essentielles dont témoignent les retards pris dans la gestion de l'économie et la réforme du secteur public ainsi que dans l'entrée en fonctions de la Commission de révision de la constitution, du Comité d'enquête du Jonglei et de la Commission électorale nationale, auxquels vient s'ajouter un manque de moyens; l'absence de plan à long terme pour remédier à des lignes de fracture potentiellement déstabilisantes, comme les problèmes liés à la terre et d'autres questions ethniques; le risque de voir la situation dans l'État de Jonglei continuer de se détériorer; le très petit nombre de possibilités d'emploi pour les

jeunes comme de possibilités de gagner leur vie pour les soldats de la SPLA qui seront démobilisés; et le ressentiment de plus en plus net envers le grand nombre de travailleurs étrangers et de migrants, pourraient créer de graves revers et sont extrêmement préoccupants.

84. En outre, les problèmes qui persistent dans les régions situées le long de la frontière avec le Soudan, notamment les vives réactions dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional à l'accord avec le Soudan au sujet de la zone de « 14 miles »¹ sont susceptibles de créer des tensions qui pourraient gêner la normalisation des relations entre les deux pays. Il est donc essentiel de continuer à faire preuve de vigilance à l'égard de ces situations.

85. L'action de la MINUSS et de l'équipe de pays des Nations Unies au cours de la deuxième année d'indépendance du Soudan du Sud doit se traduire par des résultats tangibles. Il importe donc de mettre à la disposition de tous les acteurs du système des Nations Unies les ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs mandats. La capacité de la MINUSS à transporter, déployer et appuyer des soldats dans des zones sensibles face à des menaces à l'égard de la population civile reste limitée par le manque persistant d'hélicoptères militaires de transport. Les opérations menées dans l'État de Jonglei en septembre et octobre ont clairement montré que la MINUSS avait besoin de tels hélicoptères, comme l'intérêt des moyens de transport fluvial. Je tiendrai régulièrement le Conseil informé de la mise en œuvre de l'approche progressive visant à doter la MINUSS de bateaux, comme mentionné aux paragraphes 40 et 41 du présent rapport.

86. Je regrette profondément la décision unilatérale du Gouvernement d'expulser un spécialiste des droits de l'homme de la MINUSS, sans motif et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de l'accord sur le statut des forces conclu entre l'Organisation et le Gouvernement du Soudan du Sud. La surveillance, les investigations et l'établissement de rapports sur la situation en matière de droits de l'homme sont des aspects essentiels du mandat de la Mission, que le Gouvernement doit protéger et appuyer. J'espère que cette expulsion n'est pas le signe d'une détérioration des bonnes relations actuelles entre le Gouvernement et l'Organisation. Étant donné qu'il est indispensable que le respect des droits de l'homme reste une valeur essentielle de la nouvelle nation, le Gouvernement devrait veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme, locaux et internationaux puissent travailler sans être l'objet de mesures d'intimidation.

87. Je voudrais, pour terminer, exprimer ma reconnaissance à ma Représentante spéciale pour le Soudan du Sud, Hilde Frafjord Johnson, ainsi qu'à l'ensemble du personnel militaire, de police et civil de la MINUSS pour leur dévouement. J'aimerais également remercier l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires au Soudan du Sud, de même que les États Membres qui fournissent les effectifs militaires et de police à la Mission.

¹ Si le Soudan du Sud a accepté la carte proposée en novembre 2011 par l'Union africaine en vue des négociations concernant la séparation des forces armées du Soudan du Sud et du Soudan, le Soudan s'est quant à lui opposé à l'inclusion d'une bande de terre d'environ 14 miles (environ 22,5 km) de large du côté sud-soudanais de la ligne temporaire de démarcation administrative de la zone frontalière démilitarisée de sécurité. Pour le Soudan, cette bande de terre se trouve à l'intérieur de ses frontières du 1^{er} janvier 1956, date à laquelle il est devenu un État indépendant. L'Union africaine a fixé la zone en deçà de la ligne administrative temporaire, et donc pas au Soudan, simplement parce que, en novembre 2011, date à laquelle la carte a été établie, le territoire en question était contrôlé par le Soudan du Sud.

Carte

